

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00123
Numéro SIREN : 451 647 903
Nom ou dénomination : BRICO DEPOT

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 14271

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE
KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS FRANCE
A
BRICO DEPOT

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 7.037.000 euros, dont le siège social est situé Parc d'Activités – 59175 Templemars, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le numéro 539 527 473, représentée par son Président, la société **KINGFISHER INVESTISSEMENTS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé zone industrielle – 59175 Templemars, immatriculée au RCS de Lille-Métropole sous le numéro 316 701 416 elle-même représentée par Monsieur Grégoire DUFOUR, en qualité de Président, dûment habilité,

Ci-après dénommée « **KIPF** » ou l'« **Apporteuse** »,

D'UNE PART,

ET :

BRICO DEPOT, société par actions simplifiée au capital de 240.000.000 euros, dont le siège social est situé 30-32 Rue de la Tourelle – 91310 Longpont-sur-Orge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 451 647 903, représentée par la société **KINGFISHER INVESTISSEMENTS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé zone industrielle – 59175 Templemars, immatriculée au RCS de Lille-Métropole sous le numéro 316 701 416 elle-même représentée par Monsieur Grégoire DUFOUR, en qualité de président, dûment habilité,

Ci-après dénommée « **BRICO DEPOT** » ou la « **Bénéficiaire** »,

D'AUTRE PART,

L'Apporteuse et la Bénéficiaire étant ci-après dénommées individuellement une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Les Parties ont conclu le présent traité en vue de réaliser l'apport partiel d'actifs (ci-après l'« **Apport** ») par l'Apporteuse à la Bénéficiaire de sa branche complète et autonome d'activité d'achat et logistique telle qu'exercée au 1^{er} février 2022 (ci-après la « **Branche d'Activité** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, l'associé unique de KIPF et l'associé unique de BRICO DEPOT ont décidé le 9 juin 2022 de ne pas désigner de Commissaire à la scission.

Le même jour, l'associé unique de KIPF et l'associé unique de BRICO DEPOT ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux apports Monsieur Philippe de REVIERS du cabinet CPA Advisory, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce.

SECTION I

**CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET
LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES
MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT
OPTION POUR LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS
DATE DE REALISATION – DATE D’EFFET COMPTABLE
ET FISCAL
CONSULTATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES
DU PERSONNEL
COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS
DE L'APPORT
METHODES D'EVALUATION UTILISEES**

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1. Constitution - Capital - Valeurs mobilières - Objet

□ KIPF (Apporteuse)

KIPF a été constituée sous forme de société par actions simplifiée et immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole sous le numéro 539 527 473, le 24 janvier 2012 pour une durée de 99 années expirant le 23 janvier 2111.

Son siège social est situé Parc d’Activités - 59175 Templemars (France).

Le capital social de KIPF s’élève à 7.037.000 euros. Il est divisé en 703.700 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie. Il est intégralement détenu par la société KINGFISHER FRANCE Ltd (UK).

KIPF clôture son exercice social le 31 janvier de chaque année. Elle a pour objet tant en France qu’à l’étranger :

- D’être, en France ou à l’étranger, prestataires de services dans le secteur du commerce de gros et de détail, fournissant toutes les autres prestations liées, telles que les prestations logistiques, pour le compte de tiers, de tous meubles, articles de ménage, articles de quincaillerie et plus généralement de tous articles de bricolage, de décoration et de jardinage ;
- La surveillance et le contrôle de la conformité avec les différentes réglementations en vigueur et applicables de tous produits négociés et de toutes usines et centres de fabrication de ces mêmes produits ;
- La réalisation de prestations de services liées au développement de nouvelles gammes de produits ;

- La participation dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers pouvant contribuer à la réalisation ou à la diversification de ses investissements ;
- La mise en place de toutes opérations, civiles, commerciales, financières, industrielles ou autres, de nature à participer au développement du groupe, à la protection de ses actifs et plus généralement à l'accroissement de son actif net ;
- La souscription d'emprunts ou tout autre type de financement en vue de permettre la prise de participation, d'assurer la gestion de la trésorerie du groupe et la gestion du management ;
- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à ces activités de services.

KIPF n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, ni attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions. Elle n'est le débiteur d'aucun emprunt obligataire.

❑ **BRICO DEPOT (Bénéficiaire)**

BRICO DEPOT constituée sous forme de société par actions simplifiée a été immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Evry sous le numéro 451 647 903, le 16 janvier 2004, pour une durée de 99 années expirant le 16 janvier 2103.

Son siège social est situé au 30-32 Rue de la Tourelle – 91310 Longpont-sur-Orge (France).

Le capital social de BRICO DEPOT s'élève à 240.000.000 euros. Il est divisé en 2.400.000 actions de 100 euros de valeur nominale, intégralement libérée et de même catégorie. Il est intégralement détenu par KINGFISHER INVESTISSEMENTS SAS.

BRICO DEPOT clôt son exercice social le 31 janvier de chaque année et a principalement pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Le négoce multicanal de tous articles et matériaux intéressant la construction, l'aménagement, le revêtement, l'isolation, la décoration, le confort et l'équipement,
- Toutes prestations de services accessoires ou complémentaires à la vente au détail d'articles de bricolage, décoration, aménagement de la maison, construction telles que pose des produits, conseils en décoration et aménagement, livraison, location de matériels
- La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise à bail ou location et l'aliénation de tous établissements de même nature,
- La vente de produits d'occasion,

Afin de permettre la réalisation de cet objet social, la société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société et plus particulièrement :

- Prendre toutes participations dans des sociétés françaises ou étrangères ;

Toutes opérations d'intermédiation en assurances et/ou de courtage et/ou d'intermédiation bancaire.

BRICO DEPOT n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, ni attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions. Elle n'est le débiteur d'aucun emprunt obligataire.

1.2. Liens entre les Parties

1.2.1. Liens en capital

L'Apporteuse et la Bénéficiaire font partie du groupe KINGFISHER et sont toutes deux filiales, directes ou indirectes, de la société de droit anglais KINGFISHER France Ltd.

1.2.2. Dirigeants communs

La société KINGFISHER INVESTISSEMENTS, représentée par Monsieur Grégoire DUFOUR est Président de l'Apporteuse et de la Bénéficiaire.

2. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

L'Apporteuse et la Bénéficiaire font partie du groupe KINGFISHER (ci-après dénommé le « **Groupe** »), ayant pour société tête de groupe la société de droit anglais Kingfisher PLC.

KIPF exerce une activité de prestataire de services dans le secteur du commerce de gros et de détail.

Il est envisagé de séparer l'activité d'achat et logistique des autres activités exercées par KIPF, pour la transférer à BRICO DEPOT pour la partie la concernant, au moyen de l'Apport rémunéré en actions. KIPF envisage ensuite de distribuer à l'issue de l'Apport les actions de BRICO DEPOT qu'elle recevra en rémunération de l'apport à sa société mère KINGFISHER France Ltd (société de droit anglais).

L'objectif de cette réorganisation est de réaffecter certains salariés de KIPF directement au sein de BRICO DEPOT.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet « *Powered by Kingfisher* » visant une réorganisation plus générale de séparation de l'activité d'achat et logistique dans les différentes entités où l'activité est exercée.

3. OPTION POUR LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS

L'Apporteuse et la Bénéficiaire déclarent, conformément à l'article L. 236-22 du Code de commerce, placer le présent Apport sous le régime juridique des scissions prévu par les articles L. 236-16 à L. 236-21 dudit Code.

4. DATE DE REALISATION – DATE D’EFFET COMPTABLE ET FISCAL

Conformément aux dispositions de l’article L. 236-4 du Code de commerce, l’Apporteuse transmettra à la Bénéficiaire tous les éléments d’actif et de passif composant la Branche d’Activité, dans l’état où lesdits éléments se trouveront à la date à laquelle l’associé de l’Apporteuse et l’associé de la Bénéficiaire seront appelés à approuver l’Apport, à savoir le 31 octobre 2022. Toutefois, de convention entre les Parties, l’Apport sera réalisé au plan juridique au 1^{er} novembre 2022 (ci-après la « **Date de Réalisation Définitive** »).

L’Apport aura un effet rétroactif d’un point de vue comptable et fiscal et prendra effet au 1^{er} février 2022 (ci-après la « **Date d’Effet** »).

En conséquence, les opérations réalisées par l’Apporteuse dans le cadre de la Branche d’Activité, à compter du 1^{er} février 2022 et jusqu’à la Date de Réalisation Définitive seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme ayant été accomplies par la Bénéficiaire.

5. CONSULTATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le Comité Social et Économique de l’Apporteuse a été informé et consulté préalablement à la signature du présent traité d’apport partiel d’actif, et il a rendu un avis négatif sur le projet d’Apport en date du 31 mai 2022.

Le Comité Social et Économique de la Bénéficiaire a été informé et consulté préalablement à la signature du présent traité d’apport partiel d’actif, et il a rendu un avis favorable sur le projet d’Apport en date du 27 avril 2022.

6. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L’APPORT

Les comptes de l’Apporteuse et de la Bénéficiaire, utilisés pour établir les conditions de l’opération, sont ceux arrêtés au 31 janvier 2022, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Le Président a arrêté les comptes de l’Apporteuse le 5 mai 2022 et le Président a arrêté les comptes de la Bénéficiaire le 28 avril 2022, et figurent en Annexe 1 au présent traité.

Les conditions financières de l’Apport ont été établies sur la base des comptes de la Branche d’Activité au 31 Janvier 2022 figurant en Annexe 2 (ci-après le « **Bilan d’Apport** »).

7. METHODES D’EVALUATION UTILISEES

7.1. Apport

Le présent Apport présentant le caractère d’une réorganisation purement interne au Groupe auquel appartiennent l’Apporteuse et la Bénéficiaire. L’Apporteuse et la Bénéficiaire étant sous contrôle commun, conformément aux dispositions des articles 720-1, 740-1 et 743-1 du Plan Comptable Général (Règlement de l’Autorité des normes comptables n° 2014-03), les éléments

d'actif et de passif compris dans la Branche d'Activité seront apportés sur la base de leur valeur nette comptable à la Date d'Effet.

7.2. Rémunération de l'Apport

Pour les besoins de la détermination de la rémunération de l'apport, la valeur réelle de la Branche d'Activité Apportée et celle de la Bénéficiaire ont été établies selon les méthodes d'évaluation dont le détail figure en Annexe 4 aux présentes et qui conduisent aux évaluations suivantes :

- pour la Branche d'Activité Apportée, un montant de 1.406.437 € ;
- pour la Bénéficiaire un montant de 1.521.250.000 €, soit une valeur réelle par action de 633,85 €.

Ces valeurs réelles seront retenues pour déterminer le nombre d'actions à émettre par la Bénéficiaire en rémunération de l'Apport.

SECTION II

DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF TRANSFERES REMUNERATION DE L'APPORT

8. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF TRANSFERES

L'Apporteuse apporte à la Bénéficiaire, qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs, droits, obligations et valeurs, sans exception ni réserve, constituant la Branche d'Activité.

L'apport de la Branche d'Activité étant placé sous le régime juridique des scissions, il emportera transmission universelle des éléments d'actif et de passif attachés à la Branche d'Activité à la Bénéficiaire, avec tous les droits et obligations s'y rapportant, étant précisé que les contrats et engagements conclus *intuitu personae* et ceux comportant des dispositions spécifiques sont transmis à la Bénéficiaire sous réserve de l'accord des cocontractants.

Sur la base des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 janvier 2022, les éléments d'actif et de passif relatifs à la Branche d'Activité sont ci-après énumérés.

Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non exhaustif, les éléments composant la Branche d'Activité devant être transmis à la Bénéficiaire dans l'état où ils se trouveront à la Date d'Effet.

8.1. Eléments d'actif transférés

Les éléments d'actif transférés comprennent les éléments suivants :

	Valeur nette comptable (31 janvier 2022) €
Créances groupe et associés	2.892.788
TVA et autres	11.857

Le montant total de l'actif devant être transféré ressort à € **2.904.646**

8.2. Eléments de passif transmis

Les éléments de passif transmis comprennent :

8.2.1. Des provisions pour charges transmises

Les provisions pour charges transmises sont estimées à€ 361.236

8.2.2. Des dettes

- a) Des dettes fournisseurs transmis pour.....€ 39.448
- b) Des dettes à l'encontre des employés transmises pour€ 1.276.330
- c) Des dettes à l'encontre des organisations sociales transmises pour.....€ 365.327
- d) Des dettes à l'encontre de l'Etat, TVA transmises pour€ 67.256
- e) Des autres dettes, transmises pour€ 1.747

L'ensemble des dettes ci-dessus étant évalué à..... **€ 1.750.108**

Le montant total du passif ressort à **€ 2.111.344**

Il est précisé que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

8.3 Total d'actif net transmis :

Montant total de l'actif rattaché à la Branche d'Activité : € 2.904.646

Montant du passif rattaché à la Branche d'Activité : € 2.111.344

Soit un actif net au 31.01.2022 égal à : € 793.301

En outre, la Bénéficiaire prendra à sa charge les engagements contractés par l'Apporteuse afférents à l'exploitation de l'Activité qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors-bilan ».

9. REMUNERATION DE L'APPORT - DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

9.1 Augmentation de capital de la Bénéficiaire

L'Apport sera rémunéré par l'attribution à l'Apporteuse de 2.218 actions, de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la Bénéficiaire qui augmentera son capital d'une somme de 221.800 euros pour le porter de 240.000.000 euros à 240.221.800 euros.

9.2 Date de jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles de l'Apporteuse porteront jouissance à compter de leur émission.

Elles auront donc droit aux sommes éventuellement mises en distribution à compter de cette date.

Elles seront entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital de la Bénéficiaire.

9.3 Prime d'apport

La différence entre l'actif net apporté et l'augmentation de capital, soit 571.501 euros, sera inscrite en prime d'apport.

SECTION III

PROPRIETE ET JOUISSANCE DE L'ACTIF ET DU PASSIF TRANSFÉRÉS CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'APPORT

10. PROPRIETE ET JOUISSANCE DE L'ACTIF ET DU PASSIF TRANSFÉRÉS

La Bénéficiaire sera propriétaire et prendra possession des biens et droits afférents à la Branche d'Activité, y compris ceux qui auraient été omis dans le présent traité d'Apport ou dans la comptabilité de l'Apporteuse, à compter de la Date de Réalisation Définitive.

La Bénéficiaire sera réputée avoir eu la jouissance des biens apportés depuis la Date d'Effet.

11. CONDITIONS DE REALISATION DE L'APPORT

L'Apport est conclu sous diverses conditions suspensives énoncées ci-après. En conséquence, l'Apport qui précède et l'augmentation du capital de la Bénéficiaire qui en résulte ne deviendront définitifs qu'au jour de la réalisation de la dernière desdites conditions suspensives :

- (i) purge du droit d'opposition des créanciers prévu par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce,
- (ii) l'approbation de l'Apport par l'associé unique de l'Apporteuse ;
- (iii) l'approbation de l'Apport par l'associé unique de la Bénéficiaire et de l'augmentation de capital devant en résulter.

Si ces conditions n'étaient pas toutes réalisées au plus tard le 1^{er} novembre 2022, le présent traité serait considéré comme caduc, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

SECTION IV

DÉCLARATIONS DE L'APPORTEUSE CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

12. DÉCLARATIONS DE L'APPORTEUSE

Monsieur Grégoire DUFOUR déclare, au nom de l'Apporteuse qu'il représente, que :

- les biens transmis ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti ;
- l'Apporteuse n'a jamais été en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire ou de cessation de paiement. De même, elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable ou d'une procédure de sauvegarde ;
- les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de l'Apporteuse dûment visés feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la Bénéficiaire : ces livres seront tenus à la disposition de la Bénéficiaire pour consultation pendant une période de trois ans à partir de la Date de Réalisation Définitive.

13. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE L'APPORT

Sous réserve de ce qui est autrement stipulé dans le présent traité d'apport partiel d'actif, le présent Apport est consenti et accepté sous réserve pour les Parties d'exécuter les charges suivantes :

13.1 En ce qui concerne la Bénéficiaire

- a) La Bénéficiaire aura la propriété et la jouissance des biens et droits transmis par l'Apporteuse au titre de l'Apport, y compris ceux qui auraient été omis, soit au présent traité, soit dans la comptabilité de l'Apporteuse, à compter de la Date de Réalisation Définitive.
- b) Les éléments d'actif et de passif de l'Apporteuse se rapportant à la Branche d'Activité et existant à la Date d'Effet seront transmis à la Bénéficiaire à la Date de Réalisation Définitive. Il est précisé que :
 - la Bénéficiaire assumera l'intégralité des dettes et charges de l'Apporteuse se rapportant à la Branche d'Activité, y compris celles antérieures à la Date d'Effet, qui auraient été omises dans la comptabilité de l'Apporteuse, à la seule exception des dettes et charges fiscales relatives à l'impôt sur les sociétés antérieures à la Date d'Effet, et

- S'il venait à se révéler une différence entre le passif estimé au présent traité et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Bénéficiaire serait tenue de cette différence sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

Conformément à l'article L. 236-21 du Code de commerce, il est en outre expressément convenu que la Bénéficiaire ne prendra en charge que les passifs qui lui sont apportés mais ne sera pas solidairement tenue avec l'Apporteuse desdits passifs.

Compte tenu de cette absence de solidarité et conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers non-obligataires de l'Apporteuse et de la Bénéficiaire dont la créance est antérieure à la publication du présent traité pourront faire opposition à l'Apport dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication de l'annonce prévue à l'article R. 236-2 du Code de commerce, dans les conditions prévues par la loi.

- c) La Bénéficiaire prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état à la Date de Réalisation Définitive sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre l'Apporteuse, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

Elle bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à l'Apporteuse et qui se rapportent à la Branche d'Activité. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits compris dans l'Apport et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

- d) Sauf disposition contraire, la Bénéficiaire sera débitrice, aux lieux et place de l'Apporteuse, des dettes de cette dernière afférentes à la Branche d'Activité (qu'elles soient nées avant ou après la Date d'Effet), qu'elle prend en charge sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers.

Si un créancier de la Bénéficiaire ou de l'Apporteuse, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au traité d'Apport, forme opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce traité, l'opposition formée par tel créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'Apport.

- e) La Bénéficiaire supportera définitivement tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc. ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation dans le cadre de la Branche d'Activité, à la seule exception des dettes et charges fiscales relatives à l'impôt sur les sociétés antérieures à la Date d'Effet.
- f) La Bénéficiaire fera également son affaire personnelle aux lieux et place de l'Apporteuse, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls, de tous accords, traités, contrats ou engagements

quelconques qui auront pu être souscrits par l'Apporteuse au titre de la Branche d'Activité.

- g) La Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

13.2 En ce qui concerne l'Apporteuse

- a) L'Apporteuse s'interdit formellement jusqu'à la Date de Réalisation Définitive - si ce n'est avec l'agrément de la Bénéficiaire - d'accomplir tout acte de disposition relatif aux biens transmis et de signer tout accord, traité ou engagement quelconque les concernant sortant du cadre de la gestion courante.
- b) Pour les contrats et biens dont la transmission est subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, l'Apporteuse sollicitera les accords ou décisions d'agrément nécessaires en temps utile.

Au cas où l'Apporteuse n'obtiendrait pas les consentements ou agréments requis, elle en informera la Bénéficiaire avant la Date de Réalisation Définitive et les Parties se mettront d'accord sur les conditions de poursuite des contrats concernés, la Bénéficiaire en supportant la charge et le bénéfice économique.

- c) Si l'Apporteuse venait à encaisser, postérieurement à la Date de Réalisation Définitive, des sommes se rapportant à des opérations afférentes à la Branche d'Activité, qu'elles soient devenues exigibles avant ou après la Date de Réalisation Définitive, elle s'engage à en reverser le montant à la Bénéficiaire.
- d) Enfin, après la Date de Réalisation Définitive, le représentant légal de l'Apporteuse devra, à première demande et aux frais de la Bénéficiaire, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation de la transmission des biens compris dans l'Apport, et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.
- e) L'Apporteuse devra, ainsi que l'y oblige son représentant ès-qualité, rapporter les mainlevées et certificats de radiation de tous privilèges, inscriptions, nantissemements pris sur des éléments d'actif compris dans le présent Apport pour garantir tout passif de l'Apporteuse.
- f) L'Apporteuse s'oblige à fournir à la Bénéficiaire tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires et pour assurer vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens, droits et charges compris dans cet Apport.
- g) Le représentant de l'Apporteuse s'oblige également, et oblige l'Apporteuse à première réquisition de la Bénéficiaire, à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs de

l'Apport et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

13.3. Contrats de travail

L'ensemble des salariés employés par l'Apporteuse affectés à l'exploitation de la Branche d'Activité seront transférés à la Bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail.

Ainsi, la Bénéficiaire sera, par le seul fait de la réalisation de l'Apport, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions des contrats de travail des salariés transférés.

La liste des salariés concernés établie à la date des présentes, figure en Annexe 3. Tout salarié embauché après la date des présentes et affecté à la Branche d'Activité sera également transféré à la Bénéficiaire.

13.4. Litiges

Les Parties sont expressément convenues que la Bénéficiaire se joindra à l'Apporteuse dans le cadre de toutes les procédures contentieuses existant à la Date de Réalisation Définitive entre l'Apporteuse d'une part et l'un des salariés transférés dans le cadre de l'Apport d'autre part ainsi que toutes autres procédures contentieuses existant à la Date de Réalisation Définitive et rattachées à la Branche d'Activité (les « **Litiges** »).

La Bénéficiaire prendra à sa charge la gestion et l'ensemble des frais de procédure (avec les conseils de son choix) et indemniserà l'Apporteuse des conséquences pécuniaires de toute condamnation à intervenir dans les Litiges.

13.5. Dispositions environnementales

Les Parties s'engagent à accomplir toutes les formalités afin que BRICO DEPOT puisse être le titulaire des permis nécessaires et/ou des autorisations relatives à la Branche d'Activité.

SECTION V REGIME FISCAL

14.1. Impôt sur les sociétés

L'Apporteuse et la Bénéficiaire, toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés, souhaitent soumettre l'Apport au régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts et précisent que l'ensemble des éléments apportés sont constitutifs d'une branche complète et autonome d'activité (BOI-IS-FUS-20-20, publié le 3 octobre 2018).

Conformément à l'article 3 de la section I, d'un point de vue comptable et fiscal, l'Apport entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} février 2022.

L'Apporteuse s'engage :

- a) à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens transmis avaient, d'un point de vue fiscal, dans ses propres écritures ;
- b) à respecter, le cas échéant, les obligations déclaratives mentionnées à l'article 54 septies du Code Général des Impôts en ce qui concerne l'état à joindre à sa déclaration.

La Bénéficiaire s'engage :

- c) à reprendre à son passif ou à reconstituer, le cas échéant, les provisions concernant la Branche d'Activité Apportée, dont l'imposition est différée chez l'Apporteuse et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport, ainsi que les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- d) à se substituer, le cas échéant, à l'Apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- e) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement, à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises, d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteuse ;
- f) à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts. A cet égard, il est précisé que cet engagement inclut l'obligation de la part de la Bénéficiaire, conformément aux dispositions du 3 de l'article 210 A mentionné ci-dessus, d'imposer immédiatement la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;

- g) à reprendre à son bilan tous les éléments autres que les immobilisations pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteuse, conformément à l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts. A défaut, la Bénéficiaire s'engage à rattacher au résultat de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteuse ;
- h) le présent Apport étant réalisé à la valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables des éléments apportés en mettant en évidence l'allocation de la valeur nette comptable entre la valeur d'origine des actifs immobilisés et les amortissements et provisions pour dépréciation. La Bénéficiaire s'engage à continuer à calculer les dotations aux amortissements sur la base de la valeur d'origine que les éléments apportés avaient dans les comptes de l'Apporteuse ;
- i) conformément aux dispositions de l'article 54 septies du Code Général des Impôts et à l'article 38 quindecies I et II de l'Annexe 3 au Code Général des Impôts :
 - à joindre à sa déclaration de résultat, un état faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés,
 - à garder à disposition de l'administration, un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à un report d'imposition.

Par ailleurs, la Bénéficiaire se substituera à tous les engagements qu'aurait pu prendre l'Apporteuse à l'occasion d'opérations de fusion ou d'autres opérations mentionnées à l'article 210-0 A du Code Général des Impôts et soumises au régime prévu aux articles 210-0 A à 210 C du Code Général des Impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre du présent Apport.

14.2. T.V.A.

L'Apport des éléments d'actif caractérise un transfert d'universalité totale ou partielle de biens dispensé de la TVA en application de l'article 257 bis du Code Général des Impôts (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10 publié le 3 janvier 2018, n° 30).

La Bénéficiaire est subrogée dans tous les droits et obligations de l'Apporteuse en rapport avec la Branche d'Activité Apportée.

La Bénéficiaire procédera, le cas échéant, aux régularisations de TVA initialement déduite par l'Apporteuse sur les actifs transférés, conformément aux dispositions de l'article 207 de l'Annexe 2 au Code Général des Impôts.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 287-5-c du Code Général des Impôts, le montant total hors taxes de l'actif net transféré sera reporté sur les déclarations de TVA de l'Apporteur et de la Bénéficiaire au titre de la période au cours de laquelle le transfert est intervenu, ligne 05 "Autres opérations non imposables".

14.3. Enregistrement

Le présent Apport sera enregistré gratuitement en application de l'article 816 du Code Général des Impôts, sur renvoi des article 817 et 817 A dudit code et 301 E de l'Annexe 2 audit code.

14.4. Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (« **CET** ») est constituée par la Cotisation Foncière des Entreprises (« **CFE** ») établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« **CVAE** ») déterminée à partir de la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

L'année de l'Apport :

- l'Apporteuse demeurera redevable de la CFE au titre de la Branche d'Activité pour l'année entière, et
- l'Apporteuse restera également soumise à la CVAE sur la valeur ajoutée produite par la Branche d'Activité pendant la période qui court du jour de l'ouverture de l'exercice en cours jusqu'à la Date de Réalisation Définitive.

14.5. Taxes assises sur les salaires

A l'issue de l'Apport, dans la mesure où l'Apporteuse conservera des activités ainsi que le personnel qui y est affecté, cette dernière ne se trouvera pas en état de cessation d'activité et, dès lors, ne sera pas soumise aux obligations des sociétés absorbées ou scindées en termes de déclarations ou de régularisations concernant les taxes assises sur les salaires. En ce qui concerne le paiement des taxes assises sur les salaires, notamment la taxe d'apprentissage, la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue et à l'effort de construction, les rémunérations versées aux salariés transférés seront prises en compte chez l'Apporteuse jusqu'à la Date de Réalisation Définitive, tandis que celles versées à compter de cette date seront retenues par la Bénéficiaire.

14.6. Subrogation générale

Enfin et de manière générale, les Parties prévoient que la Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits et obligations de l'Apporteuse pour le paiement des impôts, contributions ou taxes (qu'ils soient directs, indirects ou ayant la nature de droits d'enregistrement) dus par l'Apporteuse à la date de l'Apport.

En outre, la Bénéficiaire s'engage à reprendre tous les engagements fiscaux souscrits par l'Apporteuse en rapport avec des opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière d'impôts directs et indirects et de droits d'enregistrement.

SECTION VI DECLARATIONS DIVERSES
--

15. DECLARATIONS FAITES AU NOM DE L'APPORTEUSE

Monsieur Grégoire DUFOUR déclare que le présent traité d'Apport sera soumis à l'approbation de l'associé unique de l'Apporteuse.

Plus précisément, il sera proposé à l'associé unique de l'Apporteuse :

- d'approuver l'Apport, soumis au régime des scissions, de la Branche d'Activité à la Bénéficiaire, et
- d'approuver en tant que de besoin, les dispositions relatives à la fixation et à l'affectation de la prime d'apport.

16. DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA BENEFICIAIRE

Monsieur Grégoire DUFOUR déclare que le présent traité d'Apport sera soumis à l'approbation de l'associé unique de la Bénéficiaire.

Plus précisément, il sera proposé à l'associé unique de la Bénéficiaire :

- d'approuver le Bilan d'Apport de l'Apporteuse,
- d'approuver l'Apport, soumis au régime des scissions, à la Bénéficiaire,
- d'approuver l'augmentation de capital en rémunération de l'Apport,
- de procéder aux modifications statutaires corrélatives, et
- d'approuver en tant que de besoin, les dispositions relatives à la fixation et à l'affectation de la prime d'apport.

SECTION VII

FORMALITES DE DEPOT ET DE PUBLICITE FRAIS ET DROITS - ELECTION DE DOMICILE DELEGATION DE POUVOIRS POUVOIRS POUR LES FORMALITES SIGNATURE ELECTRONIQUE ANNEXES

17. FORMALITES DE DEPOT ET DE PUBLICITE

Le présent traité sera publié, conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant les décisions des associés uniques appelés à statuer sur ce traité ainsi que sur l'Apport. Les oppositions seront, le cas échéant, portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en réglera le sort.

18. FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par l'Apporteuse.

19. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font respectivement élection de domicile à leur siège social.

20. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Grégoire Dufour, représentant légal de la société KINGFISHER INVESTISSEMENTS, Président de l'Apporteuse et de la Bénéficiaire, à l'effet de :

- poursuivre la réalisation définitive de l'Apport, par lui-même ou par un mandataire par lui désigné,
- réitérer, si besoin était, la transmission des éléments d'actif et de passif attachés à la Branche d'Activité,
- établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs, qui s'avéreraient nécessaires à cet effet,
- et, enfin, remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

21. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications, où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

22. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent traité d'Apport est signé par l'Apporteuse et la Bénéficiaire par signature électronique par le biais de DocuSign, garantissant la sécurité et la fiabilité de la copie numérique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et au décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, portant application du règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément au paragraphe 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent traité d'Apport est établi en un (1) exemplaire original électronique, dont une copie sera délivrée à chaque Partie, conformément à la réglementation française, directement par DocuSign en charge de la réalisation de la signature électronique. Chaque Partie prendra les mesures nécessaires pour garantir la signature électronique du présent traité d'Apport par son représentant légal ou par toute personne ayant reçu une procuration.

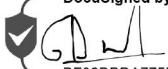
Les Parties acceptent de signer le traité d'Apport par voie électronique et, en conséquence, renoncent à toute contestation, procédure ou réclamation relative à la fiabilité de la signature électronique et/ou à l'expression de leur volonté de conclure le présent traité d'apport partiel d'actif.

ANNEXES AU TRAITE D'APPORT

Le présent traité comporte les annexes ci-après :

- Annexe 1 : Comptes de l'Apporteuse et de la Bénéficiaire au 31 janvier 2022
- Annexe 2 : Bilan d'Apport
- Annexe 3 : Liste des salariés transférés
- Annexe 4 : Méthodes d'évaluation

29 juillet 2022

DocuSigned by:

BF02DBDA775D407...

**KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS
FRANCE**
KINGFISHER INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Grégoire Dufour

DocuSigned by:

BF02DBDA775D407...

BRICO DEPOT
KINGFISHER INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Grégoire Dufour

ANNEXE 1

COMPTES DE L'APPORTEUSE ET DE LA BENEFICIAIRE AU 31 JANVIER 2022

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Parc d'Activités

59175 TEMPLEMARS

COMPTES ANNUELS

DATE DE CLOTURE : 31/01/2022

Sommaire

Règles et méthodes.....	3
Bilan - Actif.....	7
Bilan - Passif.....	8
Annexe aux cimpptes annuels - compte de résultat.....	9
Compte de résultat.....	10
Compte de résultat (suite).....	11
Annexe aux comptes annuels.....	12
Immobilisations.....	13
Amortissements.....	14
Provisions inscrites au bilan.....	15
Etat des échéances des créances et des dettes.....	16
Détail des charges à payer.....	17
Détail des produits à recevoir.....	18
Détail des charges constatées d'avance.....	19
Précisions sur les charges et produits exceptionnels.....	20
Engagements financiers, autres informations.....	21
Fiscalité latente et différée.....	22
Incidences fiscales dérogatoires.....	23
Entreprises liées et participations.....	24
Ventilation du Chiffre d'affaires.....	25
Ventilation par catégorie de personnel.....	26
Nombre et valeur nominale des titres composant le capital.....	27
Variation des capitaux propres.....	28
Engagements hors bilan.....	29
Société établissant des comptes consolidés.....	30

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2022 dont le total est de 89 344 127 € et le résultat s'élève à 47 329 785 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/05/2022 par le Président de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis suivant les conditions générales comptables conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce, le décret 83-1020 du 29 novembre 1983 et le règlement ANC n°2018-07 homologué par l'arrêté du 10 décembre 2018.

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

	Durées réelles d'utilisation	Durées d'usage (fiscal)
Installations et agencements	10 ans	10 ans
Matériels et outillages	5 ans	5 ans

Les amortissements sont calculés en fonction des durées réelles d'utilisation. L'écart entre les amortissements calculés selon les durées réelles d'utilisation, et ceux calculés à partir des durées d'usage (amortissement dégressif admis), a été comptabilisé en amortissements dérogatoires : 2 786 euros

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (NB : les droits d'enregistrement sont comptabilisés en charges d'exploitation).
En cas de mise au rebut d'une immobilisation corporelle amortissable, sa valeur nette comptable fait l'objet d'un amortissement exceptionnel.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges évaluées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Indemnité de départ à la retraite

La provision IDR comptabilisée à la date d'arrêté des comptes est de 4 711 458 euros. La provision est estimée conformément aux règles édictées par la norme IAS 19 sur la base des hypothèses d'ancienneté, de turn over et d'actualisation propres à la société.

Le taux d'actualisation retenu est de 2% et la table de mortalité est celle de 1993. Le taux de rendement des actifs est de 0,82% avec une hypothèse d'un taux d'augmentation des salaires situé entre 0 et 6,13%.

Faits marquants

L'éléments le plus marquant de l'exercice est la fin de la mise en place de la nouvelle stratégie du groupe « Powered by Kingfisher » avec 2 conséquences principale pour Kingfisher International Products France (KIPF) :

- la réorganisation de KIPF
- les contrats de facturation aux enseignes et à KIPL

Parties liées

Toutes nos conventions sont conclues à des conditions normales de marché.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Nous vous précisons que la société Kingfisher International Products France (KIPF) envisage d'apporter aux sociétés Castorama France et Brico Dépôt l'ensemble des éléments d'actif et de passif de ses branches d'activités « approvisionnement et logistique ». Les activités transversales réalisées indifféremment au profit des deux enseignes seraient quant à elles cédées à la société Kingfisher Investissements.

Les consultations des CSE/CSEC des trois sociétés concernées ont débuté le 29 mars 2022.

Les opérations envisagées seront ensuite soumises à l'approbation de l'associé unique respectif des sociétés KIPF, Castorama France et Brico Dépôt.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

KINGFISHER Plc
3, Sheldon Square. Paddington
W2. 6PX LONDON
Royaume-Uni

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

BILAN

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	536 332	416 904	119 427	226 647
Autres immobilisations corporelles	87 391	38 575	48 817	57 865
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	623 723	455 479	168 244	284 512
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	623 723	455 479	168 244	284 512
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	36 782	0	36 782	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	89 083 797	0	89 083 797	66 810 318
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	89 120 579	0	89 120 579	66 810 318
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	51 463	0	51 463	0
TOTAL Disponibilités	51 463	0	51 463	0
Charges constatées d'avance	3 841	0	3 841	0
Total Actif Circulant (III)	89 175 882	0	89 175 882	66 810 318
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	89 799 606	455 479	89 344 127	67 094 830

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 7 037 000	7 037 000	7 037 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0	0
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	703 700	703 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées cours : 0	0	0
Autres réserves d'artistes : 0	3 372 214	15 810 800
TOTAL Réserves	4 075 914	16 514 500
Report à nouveau	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	47 329 785	2 561 415
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	2 786	3 572
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	58 445 486	26 116 486
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	2 563 241	12 982 150
Provisions pour charges	4 711 458	6 176 028
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	7 274 699	19 158 178
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	8 901
divers dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières	0	8 901
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 089 451	2 887 701
Dettes fiscales et sociales	21 514 641	18 869 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	19 850	53 847
TOTAL Dettes d'exploitation	23 623 942	21 811 265
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	23 623 942	21 820 165
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	89 344 127	67 094 830

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	11 526 953	82 285 924	93 812 877	73 606 510
Chiffres d'affaires nets	11 526 953	82 285 924	93 812 877	73 606 510
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 246 838	522 810
Autres produits			1 859	42 435
Total des produits d'exploitation (I)			97 061 574	74 171 755
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			10 241 494	13 665 957
Impôts, taxes et versements assimilés			1 590 623	1 267 468
Salaires et traitements			22 744 773	26 264 971
Charges sociales			14 812 491	15 498 920
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	116 268	117 231
	immobilisations	Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	745 106	1 095 315
Autres charges			47 602	31 939
Total des charges d'exploitation (II)			50 298 356	57 941 800
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			46 763 218	16 229 955
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	750
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			0	750
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			231 307	207 220
Différences négatives de change			0	1 882
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			231 307	209 102
RÉSULTAT FINANCIER			-231 307	-208 352
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			46 531 911	16 021 603

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 531 917	2 394 870
<i>Total des produits exceptionnels (VII)</i>	9 531 917	2 394 870
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 908 016	558 880
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	115	14 458 188
<i>Total des charges exceptionnelles (VIII)</i>	3 908 131	15 017 068
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5 623 786	-12 622 198
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	4 825 911	837 990
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
<i>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</i>	106 593 491	76 567 375
<i>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</i>	59 263 705	74 005 961
<i>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</i>	47 329 785	2 561 415

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			0	0	0
Terrains			0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			536 332	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	87 391	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			0	0	0
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			623 723	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			0	0	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			0	0	0
TOTAL (IV)			0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			623 723	0	0

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	536 332	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements	0	0	87 391	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	0
	Emballages recuperables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	623 723	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	0	0
TOTAL (IV)		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	623 723	0

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables				Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)				0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				0	0	0	0
Terrains				0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre			0	0	0	0
	Sur sol d'autrui			0	0	0	0
	Installations générales, agencements			0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages				309 685	107 220	0	416 904
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers			29 527	9 048	0	38 575
	Matériel de transport			0	0	0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers			0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)				339 211	116 268	0	455 479
TOTAL GENERAL (I + II + III)				339 211	116 268	0	455 479
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	115	0	0	901	0	0	-786
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	115	0	0	901	0	0	-786
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	901	0	0	-786
Cadre C				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations				0	0	0	

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	3 572	115	901	2 786
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	3 572	115	901	2 786
Provisions pour litige	30 275	0	0	30 275
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	6 176 028	745 106	2 209 676	4 711 458
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	12 951 875	0	10 418 909	2 532 966
TOTAL (II)	19 158 178	745 106	12 628 585	7 274 699
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	19 161 750	745 221	12 629 486	7 277 485
Dont dotations et reprises d'exploitation		745 106	3 097 569	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		115	9 531 917	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				0	0	0	
Prêts				0	0	0	
Autres immos financières				0	0	0	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				0	0	0	
Clients douteux ou litigieux				0	0	0	
Autres créances clients				0	0	0	
Créances représentatives de titres prêtés				0	0	0	
Personnel et comptes rattachés				0	0	0	
Securité sociale et autres organismes sociaux				24 278	24 278	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée			616 365	616 365	0	
	Autres impôts			0	0	0	
	Etat - divers			0	0	0	
Groupes et associés				88 427 013	88 427 013	0	
Débiteurs divers				16 142	16 142	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				89 083 797	89 083 797	0	
Charges constatées d'avance				3 841	3 841	0	
TOTAL DES CREANCES				89 087 638	89 087 638	0	
Prêts accordés en cours d'exercice				0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				0			
Prêts et avances consentis aux associés				0			
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				0	0	0	0
Autres emprunts obligataires				0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers				0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés				2 089 451	2 089 451	0	0
Personnel et comptes rattachés				15 769 868	15 769 868	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				4 714 968	4 714 968	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée			0	0	0	0
	Obligations cautionnées			0	0	0	0
	Autres impôts			1 029 804	1 029 804	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0	0	0	0
Groupes et associés				0	0	0	0
Autres dettes				19 850	19 850	0	0
Dette représentative de titres empruntés				0	0	0	0
Produits constatés d'avance				0	0	0	0
TOTAL DES DETTES				23 623 942	23 623 942	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice				0			

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France**Date de clôture : 31/01/2022****Charges à payer**

Charges à payer	Montant
FRAIS GENERAUX A PAYER	1 516 604
PERSONNEL PROVISION CONGES A PAYER	2 110 244
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	4 825 911
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	5 241 286
CH SOCIALES S/ CONGES A PAYER	970 712
AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER	2 093 698
PERSONNEL PROVISION /RTT	70 460
CHARGES SOCIALES S/ RTT A PAYER	33 116
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	40 677
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	91 347
INVESTISSEMENT CONSTRUCTION A PAYER	119 235
TAXE INSERTION HANDICAPES A PAYER	83 345
TAXE CET - CFE A PAYER	3 692
TAXE CET - CVAE A PAYER	569 326
PERSONNEL CHARGES A PAYER	3 164 640
CHARGES SOCIALES A PAYER	516 198
	0
	0
	0
	0
TOTAL	21 450 491

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France**Date de clôture : 31/01/2022****Produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
PERSONNEL	-19 850
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
TOTAL	-19 850

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France Date de clôture : 31/01/2022

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France Date de clôture : 31/01/2022

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE FRAIS GENERAUX	3 841	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	3 841	0	0

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	807 297	0
INDEMNITES PSE	2 105 158	0
CHARGES SOCIALES SUR INDEMNITES PSE	968 371	0
REMBOURSEMENT NOTE DE FRAIS ORCHID	27 190	0
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	115	901
REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE	0	9 531 016
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
TOTAL	3 908 131	9 531 917

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Fiscalité différée

<i>Libellé</i>	31/01/2022	31/01/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	2 786	3 572
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	2 786	3 572
Total passif d'impôt futur	763	1 033
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	-4 711 458	-6 176 028
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif	0	0
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		0
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	-4 711 458	-6 176 028
Total actif d'impôt futur	-1 289 526	-1 786 107
Situation nette	-1 288 764	-1 785 074

(1) Taux d'impôt :	27,37%	28,92%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	26,50%	28,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%
Contribution exceptionnelle sur l'impôt :	0,00%	0,00%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Incidences fiscales dérogatoires

Nature des provisions	Dotations	Reprises	Montants
Résultat de l'exercice			47 329 785
Impôt sur les bénéfices			0
RESULTAT AVANT IMPOTS			47 329 785
Amortissements dérogatoires	115	901	-786
PROVISIONS REGLEMENTEES	115	901	-786
Autres évaluations dérogatoires			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			47 329 000

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		31/01/2022
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
	0	0	0
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	0	0	0
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	88 427 013		
Capital souscrit appelé non versé			
	88 427 013	0	0
Disponibilités			
Comptes courants financiers			
	0	0	0
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers			
	0	0	0
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
	0	0	0

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France**Date de clôture : 31/01/2022****Ventilation du chiffre d'affaires**

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0	0	0%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	93 812 877	73 606 510	27%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	11 526 953	17 096 584	-33%
Chiffres d'affaires nets-Export	82 285 924	56 509 925	46%
Chiffres d'affaires nets	93 812 877	73 606 510	27%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France**Date de clôture : 31/01/2022****Effectifs**

	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
Effectif	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	341	400			341	400
Agents de maîtrise	81	101			81	101
Employés et techniciens	11	7			11	7
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
TOTAL	433	508	0	0	433	508

L'effectif moyen du personnel est de : 433

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France**Date de clôture : 31/01/2022****Nombre et valeur nominale des composants du capital social**

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/01/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	703 700			703 700	10
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	703 700	0	0	703 700	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	7 037 000						7 037 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0						0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	703 700						703 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	15 810 800			15 000 000	2 561 415		3 372 215
Report à nouveau	0						0
Résultat de l'exercice	2 561 415	47 329 785	2 561 415				47 329 785
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	3 572	115	901				2 786
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 116 486	47 329 900	2 562 315	15 000 000	2 561 415	0	58 445 486

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
	0			
NEANT	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

KINGFISHER INTERNATIONAL PRODUCTS France

Date de clôture : 31/01/2022

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
KINGFISHER Plc 3, Sheldon Square. Paddington W2. 6PX LONDON Royaume-Uni	PLC		100%

COMPTES ANNUELS

BRICO DEPOT

Société par actions simplifiée unipersonnelle

30 -32 rue de la Tourelle 91310 Longpont sur Orge

DATE DE CLOTURE : 31/01/2022



Sommaire

Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXE.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	14
Immobilisations.....	15
Amortissements.....	16
Provisions inscrites au bilan.....	17
Fonds de commerce.....	18
Etat des échéances, des créances et des dettes.....	19
Charges constatées d'avance.....	20
Produits constatés d'avance (Néant).....	21
Charges à payer et Produits à recevoir.....	22
Charges et produits exceptionnels.....	23
Composition du capital social.....	24
Ventilation du Chiffre d'affaires.....	25
Transfert de charges.....	26
Variation des capitaux propres.....	27
Répartition de l'impôt sur les bénéfices.....	28
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	29
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	30
Engagements financiers donnés et reçus.....	31
Fiscalité latente ou différée.....	32
Effectif moyen.....	33

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	26 062 290	26 062 290	0	3 060
Fonds commercial	76 164 441	2 960 621	73 203 820	73 203 820
Autres immobilisations incorporelles	1 933 546	0	1 933 546	405 875
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	104 160 277	29 022 911	75 137 366	73 612 754
Terrains	0	0	0	0
Constructions	292 850 169	209 286 875	83 563 294	78 325 028
Installations techniques, matériel	124 479 178	97 304 971	27 174 208	20 294 006
Autres immobilisations corporelles	11 877 104	9 592 446	2 284 657	864 107
Immobilisations en cours	18 745 620	0	18 745 620	16 529 951
Avances et acomptes	313 158	0	313 158	252 902
TOTAL immobilisations corporelles	448 265 230	316 184 292	132 080 938	116 265 995
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	7 359	0	7 359	7 359
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	861 944	0	861 944	823 713
TOTAL immobilisations financières	869 303	0	869 303	831 072
Total Actif Immobilisé (II)	553 294 810	345 207 203	208 087 607	190 709 821
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	596 090 310	7 927 867	588 162 443	541 910 661
TOTAL Stock	596 090 310	7 927 867	588 162 443	541 910 661
Avances et acomptes versés sur commandes	126 174	0	126 174	79 805
Clients et comptes rattachés	14 103 116	1 706 504	12 396 612	18 921 524
Autres créances	390 017 380	5 027 779	384 989 601	480 048 861
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	404 246 670	6 734 283	397 512 387	499 050 191
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	18 771 421	0	18 771 421	37 199 103
TOTAL Disponibilités	18 771 421	0	18 771 421	37 199 103
Charges constatées d'avance	6 714 839	0	6 714 839	6 216 171
Total Actif Circulant (III)	1 025 823 240	14 662 149	1 011 161 090	1 084 376 126
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	95 205		95 205	118 660
Total Général (I à VI)	1 579 213 254	359 869 352	1 219 343 902	1 275 204 608

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 240 000 000	240 000 000	240 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		24 000 000	24 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	248 582 706	370 024 502
TOTAL Réserves		272 582 706	394 024 502
Report à nouveau		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		81 202 790	38 558 204
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		4 101 860	4 238 356
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		597 887 356	676 821 062
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		25 736 914	26 178 233
Provisions pour charges		57 274 458	58 808 046
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		83 011 372	84 986 279
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	768 264	867 951
TOTAL Dettes financières		768 264	867 951
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 721 656	1 066 373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		397 684 654	383 356 660
Dettes fiscales et sociales		120 444 263	99 365 775
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 432 430	5 284 647
Autres dettes		4 390 875	23 438 494
TOTAL Dettes d'exploitation		537 673 879	512 511 948
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		538 442 143	513 379 899
Ecart de conversion Passif (V)		3 032	17 368
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 219 343 902	1 275 204 608

Résultat de l'exercice en centimes

81 202 789,95

Total du bilan en centimes

1 219 343 902,01

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	2 568 541 016	5 051 493	2 573 592 509	2 284 178 218
Production vendue biens	781 842	1 327	783 168	266 630
Production vendue services	15 173 388	7 951 808	23 125 196	28 860 561
Chiffres d'affaires nets	2 584 496 245	13 004 627	2 597 500 873	2 313 305 410
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			6 204 517	329 204
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			33 812 802	26 939 563
Autres produits			2 400 853	2 773 348
Total des produits d'exploitation (I)			2 639 919 044	2 343 347 524
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 621 268 544	1 401 250 499
Variation de stock (marchandises)			-32 531 734	12 305 213
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			436 583 456	437 906 883
Impôts, taxes et versements assimilés			41 065 659	41 452 526
Salaires et traitements			278 695 592	241 806 560
Charges sociales			91 966 936	74 436 653
Dotations d'exploitation	sur Dotations aux amortissements		20 123 814	19 341 349
	immobilisations Dotations aux provisions		0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		12 713 774	21 382 235
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		5 547 917	7 260 552
Autres charges			38 641 648	33 762 167
Total des charges d'exploitation (II)			2 514 075 605	2 290 904 637
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			125 843 439	52 442 887
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			195 413	133 243
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			195 413	133 243
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			1 959 359	2 810 360
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 959 359	2 810 360
RÉSULTAT FINANCIER			-1 763 946	-2 677 117
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			124 079 493	49 765 770

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 981 644	19 577 114
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 148 829	243 250
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 379 515	21 207 436
Total des produits exceptionnels (VII)	22 509 989	41 027 800
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 745 631	5 289 103
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	2 947
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 160 593	19 253 052
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 906 224	24 545 101
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	9 603 765	16 482 699
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	17 137 000	7 277 000
Impôts sur les bénéfices (X)	35 343 468	20 413 265
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 662 624 446	2 384 508 568
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 581 421 656	2 345 950 364
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	81 202 790	38 558 204

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

BRICO DEPOT

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Le total du bilan est de 1 219 343 902 € et le résultat s'élève à 81 202 790 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

i. Gestion de la crise sanitaire Covid-19

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises.

Dans ce contexte et dans la continuité de l'exercice précédent, Brico Dépôt a poursuivi ses actions pour sécuriser ses dépôts à destination des clients et des collaborateurs notamment au moyen d'équipements de protection.

Notre société a bénéficié de l'aide gouvernementale au titre de l'activité partielle à hauteur de 0,8 millions d'euros en 2021.

ii. Ouverture de dépôts

L'enseigne a ouvert deux nouveaux dépôts au cours du 1er semestre sur les sites de Ballainvilliers et Pontault Combault.

iii. 2 PSE validés par la DIRECCTE le 3 juillet 2018 et le 1er août 2019

Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi accompagnant (i) le projet de réorganisation des sociétés Brico Dépôt et Euro Dépôt Immobilier et (ii) les conséquences du projet de fermeture des dépôts Brico Dépôt de Flins sur Seine et de Calais ont été mis en œuvre. Le coût total de ces 2 PSE a impacté les résultats des 2 exercices précédents. Une provision de 2,8 m€ subsiste dans les comptes à la clôture de cet exercice.

iv. Contrôle fiscal et autre procédure

La vérification de comptabilité engagée en 2019 au titre des exercices clos de 2017 à 2019 a abouti à une proposition de rectification le 17 février 2021. Le principal rehaussement porte sur la remise en cause de l'abattement de 30% en matière de TASCOT, dont Brico Dépôt revendique l'application. L'interlocution départementale s'est tenue le 10 décembre. Brico Dépôt continuera de défendre l'application de l'abattement en portant le litige devant le Tribunal administratif.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les dispositions de la loi du 30 avril 1983, du décret du 29 novembre 1983, du Règlement ANC n°2018-01 et conformément aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

FONDS COMMERCIAL

Les fonds de commerce, enregistrés à leur coût d'acquisition, sont dépréciés, le cas échéant, selon la méthode décrite ci après pour les immobilisations corporelles. Leur valeur actuelle au bilan, en accord avec les règles de dépréciation des actifs, correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

Pour déterminer celle-ci, le fonds commercial est regroupé avec l'ensemble du groupe d'actif auquel il appartient, comme le préconise la norme IAS36, étant donné qu'il n'a pas de flux de trésorerie direct associé.

MALIS DE FUSION TECHNIQUES :

Pour chacun des malis techniques présents à l'actif, une revue annuelle d'indices de perte de valeur des actifs sous-jacents est réalisée en vue de déterminer le montant de la dépréciation potentielle de ces malis techniques.

En cas de sortie de l'actif sous-jacent d'un mali de fusion, la quote-part de mali de fusion affectée à cet actif sera sortie à due concurrence.

LOGICIELS :

Les logiciels sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition (prix d'achat des licences, droits d'utilisation) ou leur coût direct de développement qui correspond aux dépenses externes et aux frais de personnel directement attribuables aux projets

Ils sont amortis suivant la méthode linéaire sur des durées d'utilisation allant de 1 à 5 ans. Les logiciels étant amortissables en dégressif, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés pour la différence avec les amortissements calculés selon la méthode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires) ou à leur coût de production lorsqu'il s'agit de « livraisons à soi-même » ; elles n'incluent pas de frais financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées réelles d'utilisation suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements	5 à 20 ans selon nature
Rayonnage	5 à 10 ans selon nature
Matériel et outillage	3 à 5 ans selon nature
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	4 à 8 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans

Par ailleurs, il n'est pas retenu de valeur résiduelle en fin de vie des immobilisations pour la détermination des plans d'amortissement. Les frais d'acquisition des immobilisations sont désormais activés.

Un amortissement dérogatoire est mis en place pour les catégories d'immobilisations amortissables en dégressif.

Tous les éléments amortissables ou non sont, le cas échéant, suite à une revue d'indices de perte de valeur, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle.

Ainsi, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations, il est procédé au calcul de la valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

TITRES DE PARTICIPATION :

La valeur des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition. Si la valeur d'usage, appréciée en fonction de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives de développement devenait inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation serait constituée pour le montant de la différence.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les autres titres immobilisés sont dépréciés si la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

Les créances et prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non remboursement.

STOCKS :

Il s'agit de stocks de marchandises.

Les stocks sont évalués au prix de revient moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires, notamment les frais d'approche réels nécessaires à l'acheminement des produits jusqu'à leur premier lieu de stockage, et tient compte des remises quantitatives de fin d'année.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée par catégorie de stocks (gamme ou déréférencés) sur la base de la valeur probable de réalisation et du délai d'écoulement ou du temps écoulé depuis la date de déréférencement, afin d'adapter la provision en fonction du niveau de risque.

CREANCES :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES ET DETTES EN DEVISES :

Les créances et dettes faisant l'objet d'une couverture efficace sont enregistrées sur la base du cours de couverture et sont maintenues à ce cours jusqu'au règlement effectif. Aucun écart de change latent n'est constaté dans les comptes en fin de période.

ECARTS de CONVERSION :

Les créances et dettes non couvertes sont comptabilisées au cours du jour et sont converties au cours de clôture. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires prévus par le PCG.

Des provisions pour pertes de change sont systématiquement comptabilisées pour le montant des écarts de conversion actif constatés.

A compter du 1er janvier 2017, en application du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les pertes et gains de change relatifs aux créances et aux dettes commerciales sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

INSTRUMENTS FINANCIERS :

La société a recours à des instruments financiers (achats de devises à terme) pour couvrir l'exposition au risque de change sur les achats de marchandises hors frais d'approche : ils sont souscrits en fonction de la date de transfert de propriété. Ils sont utilisés dans le cadre d'une couverture de flux financiers.

Les contrats d'achat et de vente de dollars à terme non échus sont mentionnés en engagement hors bilan, conformément aux principes comptables français.

Eléments sur les contrats à terme au 31 janvier 2022 :

Valeur de la couverture (en USD) : 233 700 000 dollars

Juste valeur à terme (en EUR) : 192 609 187 euros

Plus-value latente (en EUR) : 7 306 460 euros

DETTES : affacturage inversé (reverse factoring) :

La société a mis en place avec la plateforme Prime Revenue un contrat de reverse factoring, proposé à environ 70 fournisseurs de marchandises. Les dettes fournisseurs payées par ce moyen figurent en dettes d'exploitation, au poste de Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

DISPONIBILITES EN DEVISES :

Les flux bancaires en devises utilisés pour la couverture de flux marchandises sont comptabilisés au cours de couverture et sont maintenus à ce cours jusqu'au règlement effectif. Aucun écart de change latent n'est constaté dans les comptes en fin de période.

Les autres flux bancaires sont constatés au cours du jour. Le solde des comptes bancaires est converti en fin de période au cours de clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet - liés à des litiges commerciaux, prud'hommaux, garanties données aux clients, et tous autres litiges divers - et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Le niveau de provision tient compte de la probabilité de réalisation du risque.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE :

Afin de couvrir les engagements de retraite, la société KINGFISHER INVESTISSEMENTS a signé un contrat d'assurance régissant le fonctionnement du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés du groupe en France.

Pour la part non couverte par ce contrat, la société comptabilise dans ses comptes, conformément à la recommandation CNC du 01/04/2003 une provision pour retraite.

Le calcul de cette provision résulte du calcul des engagements de retraite, réalisé par un actuair extérieur.

Les engagements sont calculés individuellement, selon la méthode rétrospective, en tenant compte de la probabilité d'être présent dans l'entreprise à l'âge du départ à la retraite, de la rotation moyenne du personnel, de tables d'espérance de vie, en appliquant un taux d'actualisation de 0.8247 % à la clôture de l'exercice (contre 0.289 % à l'ouverture).

Les écarts actuariels résultant notamment de la variation du taux d'actualisation sont constatés directement dans le compte de résultat.

Les impacts des lois de financement de la sécurité sociale 2012 à 2014 sont pris en compte dans l'estimation de l'engagement ; ils impactent notamment les écarts actuariels. Il s'agit essentiellement de la prise en compte du passage graduel de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, ainsi que du passage de l'âge de 65 à 67 ans pour la liquidation de la retraite sans abattement et de l'allongement du nombre de trimestre requis.

Valeur nette au bilan 31/01/2021	54 936 820
Charge de l'exercice	-463 211
Retraite payée dans l'exercice	-626 314
Mutation groupe (transfert KIPF)	334 680
Coût des services de l'exercice	4 601 394
Coût d'intérêts	163 928
Rendement attendu des actifs	-7 503
Ecart actuariel	-4 929 396
Defined Benefit Obligation (DBO)	57 122 420
Juste valeur des actifs	-2 649 510
Obligation nette au 31/01/2022	54 472 910

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DE LA DIRECTION

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car, elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE :

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société suivante :

KINGFISHER plc
3 Sheldon Square
London W2 6PX
ROYAUME UNI

IDENTITE DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE D'INTEGRATION FISCALE

KINGFISHER INVESTISSEMENTS SAS
Zone industrielle de Templemars
59 175 TEMPLEMARS

MODALITES DE REPARTITION DE LA CHARGE D'IMPOT sur les SOCIETES

Il est retenu le principe de neutralité en vertu duquel la filiale doit constater dans ses comptes pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe Kingfisher Investissements SAS une charge d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles et de précompte analogue à celle qu'elle aurait constatée si elle n'avait pas été intégrée.

TAUX D'IMPOT APPLIQUE

Le taux d'impôt sur les sociétés applicable aux résultats de l'exercice est de 28,41% (taux normal de 27,5 %, augmenté de la contribution additionnelle de 3,3%).
Concernant la situation fiscale latente et différée, tenant compte des dispositions de la loi de finances pour 2018, corrigée par la loi du 11 juillet 2019, l'impact de l'IS est évalué au taux de 25,83 %, ce taux devant s'appliquer à partir de l'exercice clos au 31 janvier 2023.

PARTIES LIEES

La société étant détenue en totalité par Kingfisher Investissements, les transactions non conclues à des conditions normales de marché n'entrent pas dans le champ d'application des règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

i. Projet Hermès

Nous vous précisons que la société Kingfisher International Products France (KIPF) envisage d'apporter aux sociétés Castorama France et Brico Dépôt l'ensemble des éléments d'actif et de passif de ses branches d'activités « approvisionnement et logistique ».

Les activités transversales réalisées indifféremment au profit des deux enseignes seraient quant à elles cédées à la société Kingfisher Investissements.

Les consultations des CSE/CSEC des trois sociétés concernées ont débuté le 29 mars 2022.

Il est précisé que le CSEC de Brico Dépôt a rendu le 27 avril 2022 un avis favorable à la majorité sur l'opération envisagée.

KIPF, CF et BD.

ii. Distribution de réserves exceptionnelles

Il est précisé qu'une distribution exceptionnelle de réserves a été effectuée le 14 mars 2022 pour un montant de 178 millions d'euros au profit de l'associé unique

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

BRICO DEPOT

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Virement de poste à poste	Acquisitions, créations et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0		0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			102 632 605		1 527 671
Terrains			0	0	0
Constructions	Sur sol propre		0		0
	Sur sol d'autrui		55 996 951	538 335	1 780 392
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		220 050 807	6 552 530	8 606 647
Installations techniques, matériel et outillage industriels			113 799 741	6 824 179	6 924 781
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		0		0
	Matériel de transport		0		0
	Matériel de bureau et mobilier informatique		10 197 140	703 141	1 110 131
	Emballages récupérables et divers		0		0
Immobilisations corporelles en cours			16 529 951		16 833 854
Avances et acomptes			252 902		313 158
TOTAL (III)			416 827 492	14 618 184	35 568 963
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			7 359	0	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			823 713	0	43 849
TOTAL (IV)			831 072	0	43 849
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			520 291 170	14 618 184	37 140 483

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob.fin d'exercice
			Virement de poste à poste	Cession, mise en HS ou mise en équivalence		
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			0	0	104 160 277	0
Terrains			0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre		0	0	0	0
	Sur sol d'autrui		0	238 718	58 076 959	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		0	436 774	234 773 210	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels			0	3 069 523	124 479 178	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		0	0	0	0
	Matériel de transport		0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique		0	133 308	11 877 104	0
	Emballages récupérables et divers		0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours			14 618 184		18 745 620	0
Avances et acomptes			0	252 902	313 158	0
TOTAL (III)			14 618 184	4 131 225	448 265 230	0
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0	0
Autres participations			0	0	7 359	0
Autres titres immobilisés			0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			0	5 618	861 944	0
TOTAL (IV)			0	5 618	869 303	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14 618 184	4 136 843	553 294 810	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augmentations dotations	Apports fusion	Diminutions sorties et reprises	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0		0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		26 059 230	3 060		0	26 062 290
Terrains		0	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0		0	0
	Sur sol d'autrui	38 788 479	2 708 830		238 718	41 258 592
	Installations générales, agencements	156 298 549	11 067 350		436 774	166 929 125
Installations techniques, matériels et outillages		93 339 266	6 868 759		3 069 523	97 138 502
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0		0	0
	Matériel de transport	0	0		0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 333 033	392 722		133 308	9 592 446
	Emballages récupérables et divers	0	0		0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		297 759 327	21 037 662	0	3 878 323	314 918 666
TOTAL GENERAL (I + II + III)		323 818 557	21 040 721	0	3 878 323	340 980 956

Cadre B		VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE		AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissement linéaires	Amortissements dégressifs	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et de développement (I)		0			
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3 060			
Terrains		0			
Constructions	Sur sol propre	0			
	Sur sol d'autrui	2 708 830			
	Installations générales, agencements	11 067 350		158 132	300 147
Installations techniques, matériels et outillages		6 868 759		10 356	12 113
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0			
	Matériel de transport	0			
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	392 722		15 785	8 509
	Emballages récupérables et divers	0			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		21 037 662	0	184 273	320 769
TOTAL GENERAL (I + II + III)		21 040 721	0	184 273	320 769

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	4 238 356	184 273	320 769	4 101 860
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	4 238 356	184 273	320 769	4 101 860
Provisions pour litige	3 708 692	398 151	885 359	3 221 484
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	118 660	95 205	118 660	95 205
Provisions pour pensions	54 936 822	5 092 500	5 555 710	54 473 612
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	26 222 105	9 021 475	10 022 509	25 221 071
TOTAL (II)	84 986 279	14 607 331	16 582 238	83 011 372
Provisions sur immos incorporelles	2 960 621	0	0	2 960 621
Provisions sur immos corporelles	2 802 170	0	1 536 544	1 265 626
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	18 163 996	7 927 867	18 163 996	7 927 867
Provisions sur comptes clients	1 447 424	1 706 504	1 447 424	1 706 504
Autres provisions pour dépréciations	4 236 335	3 079 403	2 287 959	5 027 779
TOTAL (III)	29 610 546	12 713 774	23 435 923	18 888 396
TOTAL GENERAL (I + II + III)	118 835 181	27 505 377	40 338 930	106 001 628
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 261 691	27 959 415	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		9 243 687	12 379 515	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Eléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

		Variation de l'exercice		
Rubriques	Valeur à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
Fonds de commerce	54 130 943			54 130 943
Mali de fusion :				
Affectés à des fonds de commerce	12 854 235			12 854 235
Dépréciations des fonds de commerce	-1 281 702			-1 281 702
Droits au bail	9 179 262			9 179 262
Amortissements des droits au bail	0			0
Dépréciations des droits au bail	-1 678 919			-1 678 919
Total	73 203 820	0	0	73 203 820

L'ensemble de la valeur du fonds est constitué des fonds de commerce de bricolage, acquis ou reçus par le biais d'apports et de fusions.

Les malis de fusion concernent d'anciennes filiales absorbées.

1 fonds est déprécié, en application de la méthode de calcul des flux de trésorerie actualisés.

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations			0	0	0	
Prêts			0	0	0	
Autres immos financières			861 944	0	861 944	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			861 944	0	861 944	
Clients douteux ou litigieux			2 139 574	2 139 574	0	
Autres créances			5 046 609	5 046 609	0	
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0	
Personnel et comptes rattachés			2 309 914	2 309 914	0	
Securité sociale et autres organismes sociaux			4 003 059	4 003 059	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée		12 925 659	12 925 659	0	
	Autres impôts		1 338 560	1 338 560	0	
	Etat - divers		0	0	0	
Groupes et associés			319 606 383	319 606 383	0	
Débiteurs divers			56 876 912	56 876 912	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			404 246 670	404 246 670	0	
Charges constatées d'avance			6 714 839	6 714 839	0	
TOTAL DES CREANCES			411 823 453	410 961 509	861 944	
Prêts accordés en cours d'exercice			0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0			
Prêts et avances consentis aux associés			0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles			0	0	0	0
Autres emprunts obligataires			0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine			0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers			768 264	207 323	560 941	0
Fournisseurs et comptes rattachés			352 238 601	352 238 601	0	0
Personnel et comptes rattachés			54 449 404	54 449 404	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			26 503 935	26 503 935	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		21 200 391	21 200 391	0	0
	Obligations cautionnées		0	0	0	0
	Autres impôts		18 290 533	18 290 533	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			13 432 430	13 432 430	0	0
Groupes et associés			46 173 160	46 173 160	0	0
Autres dettes			5 385 424	5 385 424	0	0
Dette représentative de titres empruntés			0	0	0	0
Produits constatés d'avance			0	0	0	0
TOTAL DES DETTES			538 442 143	537 881 202	560 941	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice			0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice			0			

[illegible]

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 113
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	191 821 218
Dettes fiscales et sociales	71 778 706
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 452 737
Autres dettes	1 232 990
Total	266 303 764

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	939 287
Autres créances	55 826 173
Total	56 765 460

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Charges exceptionnelles
VNC des éléments d'actif cédés	0
Dotations au provisions pour risques	9 059 414
Amortissements dérogatoires	184 273
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	916 907
Autres	2 745 631
TOTAL	12 906 224

Nature des produits	Produits exceptionnels
Prix cession d'éléments d'actif	3 121 891
Reprises provisions pour risques et transferts de charges	10 522 202
Reprises d'amortissements dérogatoires	320 769
Reprises dépréciations sur immobilisations	1 536 544
Autres	7 008 582
TOTAL	22 509 989

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/01/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	2 400 000			2 400 000	100,00
Total	2 400 000	0	0	2 400 000	

Ventilation du chiffre d'affaires en KE

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/01/22	Total 31/01/21	Variation en % 2019/2018
VENTES DE MARCHANDISES	2 568 541	5 051	2 573 593	2 284 178	12,67%
PRODUCTION VENDUE					
De biens : Vente de palettes	782	1	783	267	193,73%
De services : Produits divers	10 879	7 952	18 831	28 811	-34,64%
De services : Location de véhicules	4 294		4 294	49	8628,59%
TOTAL	2 584 496	13 005	2 597 501	2 313 305	12,29%

Transfert de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transf charges chèques impayés	802 770	79141600
Transf charges achats de marchandises	43 604	79160000
Transf charges démarques inconnues	0	79160100
Transf charges entretien immeuble	103 262	79161200
Transf charges entretien matériel	5 721	79161400
Transf Ch rep camion	27 660	79161600
Transf ch. Formation	31 235	79161850
Transf Ch Avt Nature	746 151	79164000
Transf Ch Salaires	2 472 448	79164100
Transf Ch Sociales	315 762	79164200
Transf Ch IDR	514 188	79164300
Transt Ch Activité Partielle	790 586	79164500
TOTAL	5 853 387	

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distribution sur résultats antérieurs		676 821 062
Distribution sur résultats antérieurs		160 000 000
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs		516 821 062
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variation des provisions réglementées	320 769	184 273
Autres variations (Distributions, Résultat de l'exercice)		81 202 790
SOLDE		81 066 294
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION		597 887 356

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	124 079 493	35 522 548	88 556 945
Résultat exceptionnel à court terme	9 603 765	1 887 850	7 715 915
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation aux fruits de l'expansion	-17 137 000	-2 066 930	-15 070 070
RESULTAT COMPTABLE	116 546 258	35 343 468	81 202 790

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Rubriques	Montant concernant les entreprises liées avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	6 916 933	
Autres créances	312 689 450	
Capital souscrit appelé non versé		
	319 606 383	0
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 446 053	6 406
Autres dettes	727 107	
	46 173 160	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

BRICO DEPOT

Engagements financiers donnés et reçus

ENGAGEMENT DONNES (CAUTIONS BANCAIRES)					
Garant	Bénéficiaire	Site concerné	Montant post-index	Date d'émission	Échéance
BNP	SIGPIERRE	CARCASSONNE	40 395	03/03/08	14/02/24
BNP	RHOPIERRE	CARCASSONNE	40 395	03/03/08	14/02/24
BNP	DKR PARTICIPATIONS	THOUROTTE	153 637	15/07/09	23/10/30
BNP	IMMORENTE	CLAIRA	202 974	15/12/10	08/10/30
BNP	SOFIRST	PLOUER	114 276	01/06/12	17/02/21
BNP	SAS CECOVILLE	CHAUMONT	96 500	06/07/12	durée indéterminée
BNP	SCI AP BERGERAC	MONTCEAU LES MINES	137 357	02/10/13	11/07/22
BNP	SO FIRST	NANTERRE	121 500	15/01/15	01/10/22
BNP	STE IMMOBILIERE GPE CASINO	LA RICAMARIE	13 982	23/01/15	02/03/25
BNP	NATEXIS LEASE IMMO	MULHOUSE	45 000	05/04/16	31/12/24
BNP	MERCIALYS	RENNES 2	143 750	22/12/16	26/07/26
BNP	ALTA LES ESSARTS	LES ESSARTS LE ROI	100 000	22/12/16	28/02/26
BNP	LAVAL IMMO	LAVAL	115 000	22/12/16	30/10/26
BNP	SI NO LA	SISTERON	87 500	09/03/17	01/10/23
BNP	LA MAISON DU TREIZIEME	LE POINCONNET	75 000	10/03/17	31/12/23
BNP	LEXY PARK	LEXY	95 000	05/07/17	19/09/27
BNP	CARMILLA	BREST	112 500	11/09/17	16/10/26
BNP	LES LAURIERS	HAGUENAU	161 458	01/07/18	31/03/26
BNP	CARMILLA	BREST	75 000	07/09/18	28/02/25
BNP	CARMILLA	BREST	112 500	07/09/18	16/10/26
BNP	SCI AP BERGERAC	MONTCEAU LES MINES	136 919	20/11/18	31/12/22
BNP	SCI MERLI 4	EPINAL 2	128 090	18/10/19	29/02/28
BNP	SCI DES GENEVRIERS	CHALEZEULE	57 213	08/01/20	30/09/25
BNP	SCI FOCH	PERRIGNY	111 380	08/01/20	31/12/26
BNP	SCI Les Marais	ANDILLY	110 000	12/01/21	31/12/29
BNP	HIRIS	ST PRIEST	14 750	25/03/21	31/12/29
BNP	CER CANYON SARL	Siège	36 000	02/03/21	30/04/31
BNP	SCI PAUL	CARPIQUET	42 500	17/03/21	31/10/25
BNP	DKR PARTICPATIONS	GARGES LES GONESSES	177 500	19/11/21	30/03/33
BNP	DKR PARTICPATIONS	THOUROTTE	137 500	24/11/21	01/04/33
BNP	DIRECTION GENERALE DES FINANCES		425 632	16/03/09	durée indéterminée
BNP	DOUANES		550 000	27/03/18	durée indéterminée
		TOTAL	3 971 208		

ENGAGEMENT RECUS (CAUTIONS BANCAIRES)				
Détail des engagements reçus				
CAUTIONS BANCAIRES RECUES DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX IMMOBILIERS			38 280	
TOTAL			38 280	

Situation fiscale latente ou différée

Rubriques	Bases	Impôt (Taux : 25.83%)
IMPOT DU SUR :		
Provisions réglementaires :		
Provisions pour hausse de prix		
Provisions pour fluctuation des cours		
Provisions pour investissements		
Amortissements dérogatoires	4 101 860	1 059 510
Subventions d'investissement		
TOTAL ACCROISSEMENTS		1 059 510
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Congés payés		
Participation des salariés	17 137 000	4 426 487
Organic	293 384	75 781
TASCOM	474 798	122 640
Ecart de conversion passif	3 032	783
A déduire ultérieurement :		
Provisions et dépréciations diverses	13 790 877	3 562 183
Provisions pour propre assureur		
Autres : Provisions pour indemnités de départs en retraite	54 473 612	14 070 534
TOTAL ALLEGEMENTS		22 258 409
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		-21 198 898
IMPOT DU SUR :		
Plus-values différées sur instruments de couverture	7 033 752	1 816 818
CREDIT A IMPUTER SUR :		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme		
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE		1 816 818

Effectif moyen par catégorie

Effectif	HOMMES	FEMMES
TITULAIRES D'UN CONTRAT DE TRAVAIL :		
Employés	3 606	2 403
Agents de maîtrise	963	597
Cadres	801	450
SANS LA VENTILATION CI-CONTRE :		
Personnel prêté : 604		
Personnel mis à disposition : 714		
TOTAL	5 370	3 450

ANNEXE 2

BILAN D'APPORT

Bilan d'apport

Brico dépôt (€)			
Actifs		Passifs	
Immobilisations incorporelles	0		
Immobilisations corporelles	0		
Actifs financiers	0		
<i>Total</i>	<i>0</i>		
Stocks	0	Actif net apporté	793 301
Créances clients	0		
Autres créances	1 420	PRC	361 236
Créance fiscales et sociales	10 437	Dettes fournisseurs	39 448
Comptes courants	2 892 788	Dettes fiscales et sociales	1 708 913
Disponibilités	0	Autres dettes	1 747
CCA	0	PCA	0
Total actif apporté	2 904 646	Total dettes apportées	2 111 344

ANNEXE 3

LISTE DES SALARIES TRANSFERES

Liste au 27.07.2022 collaborateurs KIPF transférant chez Brico-Dépôt

NOM PRENOM	MATRICULE	MATRIC SAP	METIER	Affectation
Aboulfadl sihame	2179013	721733	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Benkacem fadila	2173286	669353	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Bezzazi yasmina	2179671	726129	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Bien-aime rose	2169359	636233	Charge d import	Brico Dépôt
Brize olivier	2167430	620394	Resp methode et process	Brico Dépôt
Chapelain julie	2164777	599915	Manager	Brico Dépôt
Chenouna djilali	2158060	524535	Respons. approvisionnement	Brico Dépôt
Choquet bruno	2167339	620070	Responsable import	Brico Dépôt
Decimus monica	2168087	624469	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Delsol christophe	2164469	599413	Responsable de site	Brico Dépôt
Delville pascal	2165057	605702	Responsable cross dock	Brico Dépôt
Gamba baydikila ginesse	2179143	722350	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Ghuri ragshanda	2164958	604616	Analyste	Brico Dépôt
Guermeur shirley	2167289	617937	Responsable de site	Brico Dépôt
Ignol jacinthe	2166892	616786	Analyste	Brico Dépôt
Ismailtambymarecar rifay	2164715	600444	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Khelif rahouf	2165108	606097	Responsable cross dock	Brico Dépôt
Lascar Sebastien	2179584	725347	Assistant(e)	Brico Dépôt
Le gendre julien	2176981	705559	Responsable de site	Brico Dépôt
Lecocq florent	2170605	648516	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Moulin emma	2179670	726124	Analyste import	Brico Dépôt
Nicolas Mathilde	2181217		Gestionnaire de stock	Brico Dépôt
Ngwe albertine judith	2168083	624460	Analyste perf fournisseur	Brico Dépôt
Osche emilie	2164485	599404	Superviseur	Brico Dépôt
Piquet fabien	2170460	646414	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Randrianarison mbolatiana anthony	2177936	713095	Chef projet methodes logist	Brico Dépôt
Samudio daniel	2164477	599439	Responsable qualite	Brico Dépôt
Sayah nouha	2172057	659869	Analyste approvisionnements	Brico Dépôt
Souvorova inga	2170599	648443	Specialiste systemes appro	Brico Dépôt
Sy niounma	2158077	524740	Respons.methodes	Brico Dépôt
Toly kahn	2165706	609884	Responsable exploitation	Brico Dépôt
Tran david	2169239	634996	Responsable cross dock	Brico Dépôt
Tsathy ange	2166778	615986	Analyste perf fournisseur	Brico Dépôt
Vieval amandine	2178959	721520	Analyste import	Brico Dépôt
Wassa memouna	2164494	599386	Analyste supply chain	Brico Dépôt
MENDY Marie			Alernante jusqu'au 16/12/22	Brico Dépôt

ANNEXE 4

METHODES D'EVALUATION

Evaluation de la Branche d'Activité et de la Bénéficiaire

(i) Evaluation de la Bénéficiaire

Méthode d'évaluation

Afin d'estimer la valeur réelle de la société bénéficiaire des apports (Brico Dépôt), deux méthodes ont été appliquées : la méthode des flux de trésorerie actualisés ("FTA" ou "DCF") et la méthode par les multiples boursiers.

Toutefois, il est à noter que la crise du Covid-19 a eu un impact favorable sur la performance des entreprises opérant dans le secteur du bricolage. Cet impact n'est pas capté dans les transactions antérieures à la pandémie et qui constituent l'écrasante majorité des références publiques disponibles pour le secteur. De ce fait, l'approche par les multiples de transaction n'a pas été retenue.

Approche DCF

La valeur d'une activité étant fondée sur les flux de trésorerie que cette activité pourrait générer dans le futur, cette approche consiste à actualiser les flux de trésorerie prévisionnels à un taux de rendement approprié. Les projections des flux futurs s'appuient sur les plans d'affaires préparés par le Management de Brico Dépôt en septembre 2021.

Approche par les multiples boursiers

Cette approche indique la valeur d'une activité par comparaison avec des sociétés comparables cotées. Les multiples d'EBITDA-Capex observés sur des entreprises cotées opérant dans le secteur du bricolage sur des marchés aux caractéristiques comparables ont été retenus.

Au cas présent, les projections des flux futurs s'appuient sur les plans d'affaires préparés par le Management de Brico Dépôt en septembre 2021.

(ii) Evaluation de la Branche d'Activité

Afin d'évaluer les activités S&L apportées par KIPF à Brico Dépôt, la combinaison de deux méthodes a été appliquée : l'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs (« DCF ») et la méthode des multiples.

Méthodologie d'évaluation : Méthode DCF de l'approche par les revenus

Voir ci-dessus

Méthodologie d'évaluation : Méthode de l'approche par les multiples boursiers

Voir ci-dessus.

Au cas présent, les multiples d'EBITDA observés sur des entreprises cotées opérant dans le secteur du bricolage ont été retenus.